



Vers l'égalité dans les départements

un mandat pour agir

**Élections cantonales
des 20 et 27 mars 2011**

L'association HES (Homosexualités et Socialisme) a été créée en 1983 pour faire avancer les socialistes sur le chemin de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la reconnaissance de l'homoparentalité ont été proposées par les socialistes. Ces propositions dépendent de réformes législatives que l'Assemblée Nationale élue en 2007 n'est pas prête à adopter. La droite s'y oppose.

Les responsabilités que les socialistes exercent dans les collectivités territoriales dont ils ont la charge peuvent leur permettre d'inventer d'autres instruments pour faire avancer l'égalité des droits et pour lutter contre les discriminations.

Pour les socialistes, les élections cantonales de 2011 seront l'occasion, d'une part, de valoriser leur bilan dans les départements dont ils ont la charge, et d'autre part, de combattre la politique mise en œuvre par la droite.

Lutter contre les discriminations

Mener une campagne active contre les discriminations

► A la maison, à l'école, dans la rue, au travail, dans les services publics, des comportements discriminatoires, parfois violents, pèsent sur les lesbiennes, les gays, les bis et les trans (LGBT). Ils se multiplient à l'égard des lesbiennes doublement discriminées en tant que femmes et en tant qu'homosexuelles. Ils s'aggravent à l'égard des séropositifs. C'est sur le terrain, grâce à des actions concrètes d'information et de mobilisation, que les mentalités peuvent changer.

► Dans ce domaine, tous les instruments doivent être employés : campagne d'affichage, utilisation des moyens d'information du département, diffusion de documents, organisation de manifestations. La participation de tous les publics à des débats conjuguant les avis des citoyens et des associations aux idées des experts (médecins, juristes, philosophes, français, européens, étrangers) peut faire progresser les mentalités, y compris sur les thématiques difficiles (transmission du Sida, homoparentalité, procréation assistée...).

► Cela passe enfin par des formations spécifiques des personnels à la lutte contre les discriminations, tant au niveau de la formation initiale que de la formation continue.



Lutter contre les préjugés au collège

- ▶ La lutte contre les discriminations doit être inscrite dans les projets d'établissement. Les dotations des conseils généraux doivent être assorties de programmes d'action éducatifs incitatifs, qui encouragent l'ouverture des établissements à l'intervention des associations, lesquelles sont malheureusement trop peu nombreuses à recevoir l'agrément des rectorats et/ou des directions départementales de la jeunesse et des sports.
- ▶ Les établissements scolaires doivent inscrire dans leurs règlements intérieurs des dispositions interdisant les propos et les comportements racistes, antisémites, homophobes, sexistes, transphobes.

Lutter contre l'homophobie et le sexisme dans le sport

- ▶ La lutte contre l'homophobie et le sexisme dans le sport doit être intégrée dans les programmes pédagogiques des établissements scolaires. Mais elle passe également par les associations sportives et les clubs sportifs professionnels.
- ▶ Les conseillers généraux peuvent développer des programmes de sensibilisation à l'attention de toutes les associations sportives, quelles que soient les disciplines.

Agir contre les discriminations dans les services dépendant du Conseil général

- ▶ Les élus socialistes savent que les services publics doivent rester un rempart contre les violences et les discriminations. Les agents d'accueil doivent donc être formés, un dispositif d'alerte et de médiation doit être ouvert aux usagers, partout où le public est reçu, et en particulier lorsque ce public est fragile. L'accès aux logements d'urgence gérés par les départements doit être facilité, en particulier pour les personnes LGBT ayant de faibles ressources et peu de liens familiaux. Une charte de l'égalité adoptée par le Conseil général peut être un outil efficace pour mobiliser les agents du département autour de cet objectif.
- ▶ En tant qu'employeur, le Conseil général doit faire la démonstration de sa volonté d'agir contre les discriminations. L'instauration d'un service de médiation, piloté par un élu, doit avoir pour objectif de garantir aux agents une protection contre les discriminations sur le lieu du travail.

Prendre en compte la spécificité des personnes LGBT âgées

- ▶ Le schéma gérontologique, qui doit permettre des procédures de concertation et de partenariat, est le niveau auquel s'établit le diagnostic préalable des besoins. C'est donc à l'occasion de cette première analyse que doivent être définis les besoins des personnes LGBT (notamment en associant aux discussions des personnes ou des organisations disposant d'une expertise en ce domaine). C'est lors de la signature des conventions tripartites que les conseils généraux pourront faire prendre en compte cette spécificité et imposer une information et des formations éclairées aux personnels des établissements.
- ▶ Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes – qui ont vocation à accueillir des personnes ayant besoin d'une assistance permanente pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne – ont notamment comme interlocuteur le Conseil général. Celui-ci finance le budget dépendance dans le cadre de l'APA et, éventuellement, le budget hébergement dans le cadre de l'aide sociale. Il peut donc, lors de la signature des conventions tripartites, exiger que la spécificité des personnes LGBT soit appréhendée, comprise, respectée et prise en charge.

Agir devant l'inaction de la droite, en attendant l'ouverture du mariage à tous les couples et la reconnaissance de l'homoparentalité

L'ouverture du mariage aux couples de même sexe et la reconnaissance de l'homoparentalité comptent parmi les engagements des socialistes. Elles ne seront pas mises en œuvre avant 2012. L'absence de lien reconnu de filiation entre deux parents de même sexe et leurs enfants ont des impacts négatifs contre lesquels les élus socialistes peuvent lutter.

Reconnaître dans les faits le droit des célibataires homosexuel-le-s à adopter un enfant

► La loi autorise l'adoption par un célibataire, sans distinction à raison de l'orientation sexuelle. Les services de certains départements donnent l'agrément pour adoption à des célibataires homosexuel-le-s. D'autres services, dans d'autres départements, refusent de donner cet agrément, au motif, implicite puisqu'illégal, de l'homosexualité. Les élus socialistes sont vigilants et font respecter la loi et leurs engagements collectifs : l'homosexualité ne saurait être retenue comme un critère faisant obstacle à l'agrément d'un-e célibataire pour adoption.

Reconnaître le lien qui lie l'enfant au compagnon du père ou à la compagne de la mère

► Les socialistes feront la preuve de leur volonté de reconnaître l'homoparentalité et la diversité des familles en prenant en compte les enfants élevés par le compagnon du père ou par la compagne de la mère dans les différents dispositifs d'actions sociales menés pour les habitants et pour les agents du département : versement de primes de rentrée scolaire, offre de cadeaux de Noël, accès aux animations organisées pour les enfants des agents, accès aux séjours d'enfants subventionnés par le département...

Réaliser, pour les agents du département, l'égalité des droits à congés

► Les élus socialistes accordent aux couples pacsés les journées d'absence qui sont déjà offertes aux couples mariés à l'occasion des événements familiaux.

► Des dispositions accordant une autorisation spéciale d'absence de quelques jours (généralement trois jours) aux pères, à la naissance ou à l'adoption de leur enfant, ont depuis longtemps été présentées aux comités techniques paritaires. Depuis une loi votée par les socialistes en 2001, le père dispose en plus de 11 jours de « congé de paternité » à la naissance ou à l'adoption de son enfant. Ce droit est délivré sur la présentation d'un justificatif établissant la filiation juridique liant le nouveau-né au père.

Les collectivités socialistes peuvent prendre, après consultation des organismes paritaires compétents, une délibération visant à accorder aux compagnes des femmes qui viennent d'accoucher, et aux compagnons des hommes qui viennent de reconnaître ou d'adopter un enfant, une autorisation exceptionnelle d'absence de quatorze jours.

Lutter contre le VIH/sida

Développer la prévention contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles

► Hausse des contaminations, précarisation des malades... Tout montre que la politique de lutte contre le VIH/sida doit changer, et que les associations doivent y participer. Les discriminations qui touchent les personnes LGBT créent les conditions d'un manque d'estime de soi, facteur avéré d'une aggravation importante des pratiques à risque. Ces discriminations s'ajoutent à celles qui pèsent déjà sur les personnes

séropositives. Les campagnes de mobilisation et d'information seront donc orientées sur la prévention en appui des associations locales de lutte contre le VIH/sida, mais aussi sur la lutte contre les préjugés à l'égard des personnes séropositives.

► Les conseils généraux comptent parmi les principaux soutiens des associations de lutte contre le VIH/sida en France. Les socialistes continueront à élaborer des appels à projets, à mettre à la disposition des associations les locaux qui leur sont nécessaires, et à soutenir leurs actions. Les établissements scolaires doivent s'impliquer dans ce soutien aux actions de prévention. La présence des élus à l'occasion des manifestations du 1^{er} décembre (journée mondiale de lutte contre le sida) pourra accompagner ces efforts et démontrer l'implication des conseillers généraux dans ce domaine.

Soutenir la lutte contre le VIH/sida dans le monde

► Les actions de coopération décentralisée sont un moyen à la disposition des conseils généraux pour soutenir la lutte contre le VIH/sida dans les zones du monde les plus touchées. Il convient d'utiliser les accords de coopération déjà existants pour y intégrer des projets ou des objectifs liés à la lutte contre le VIH/sida. Cela peut aussi prendre la forme de financement de lieux d'information, de moyens de dépistage, de centres de soins.

Soutenir les associations LGBT

Donner aux associations LGBT les moyens d'agir

► Les associations de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie, le sexisme et la transphobie ont très souvent une expertise utile au Conseil général. Chaque espace de démocratie locale doit leur permettre de faire connaître leurs positions et de témoigner de leurs expériences.

► Ces associations font progresser les mentalités lorsqu'elles en ont les moyens. Les subventions, les mises à disposition de locaux, le parrainage d'événements, sont autant de possibilités offertes aux conseillers généraux pour soutenir sur le terrain le travail des associations.

Participer aux actions menées par les associations LGBT

► La présence de nos élus aux événements organisés par les militants LGBT est la meilleure façon de donner à cette lutte le cadre républicain qu'elle mérite. Les rassemblements du 17 mai (journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie), les marches des fiertés LGBT et les mobilisations de lutte contre la transphobie sont des occasions de rencontre entre les associations et le public. Les socialistes les soutiennent. En particulier, la déportation pour motif d'homosexualité doit être mentionnée lors des commémorations officielles.

Loin d'être l'expression d'un réflexe identitaire, ces propositions sont le résultat de notre volonté républicaine de lutter contre les dérives communautaristes, puisqu'il n'est pas de démarche plus communautariste que celles visant à sanctuariser des droits pour certains et à en refuser l'accès à d'autres.

La gauche a la responsabilité de porter haut le combat pour l'égalité des droits.

C'est un sujet social et politique. Il met en cause les liens entre notre projet de société et nos libertés individuelles. Il appelle des réponses de gauche, puisqu'il révèle des injustices et des violences que la société fait peser sur les plus vulnérables.

A la tête des départements, fidèles aux valeurs de solidarité et de laïcité, les élus socialistes feront avancer notre société vers plus de liberté et d'égalité.